



## Fiche synthétique

# Innovations de gestion des déchets à Lima

04/11/2015

*Au sein du projet ORVA2D, terrain piloté par Mathieu Durand*

### Auteurs :

Mélanie Rateau, Université du Maine



# 1. Un contexte favorable à l'innovation : législation en faveur de l'intégration des récupérateurs informels

## ➤ La Loi du Recycleur de 2009

Les municipalités responsables de la gestion des déchets dans les pays en développement s'opposent souvent au système informel de récupération des déchets et de recyclage. Le Pérou a choisi d'intégrer ce système parallèle en adoptant la Loi n°29419 de 2009, dite Loi du Recycleur<sup>1</sup>.

La Loi dite du Recycleur définit un cadre réglementaire pour les activités du recyclage en faveur de la protection des travailleurs, de leur formation et de la valorisation de leur statut social. Les collectivités locales, comme entité responsable de la gestion des déchets, sont désignées par la loi comme entités régulatrices du recyclage sur leur territoire. Pour ce faire, elles doivent donc prendre des dispositions pour intégrer ces acteurs informels dans leur système formel de gestion des déchets, notamment à travers la mise en place de Programme de tri à la source et de collecte sélective, *le Programa de Segregacion a la Fuente y Recoleccion Selectiva* (PSF-RS).

## ➤ Plan de subventions pour les municipalités

La Loi du Recycleur de 2009 n'a pas prévu dans son règlement des sanctions en cas de son non-respect. Si un gouvernement local n'applique pas la loi, il ne risque aucune peine légale. C'est pourquoi le Ministère de l'Environnement incite les municipalités à appliquer la loi en définissant des objectifs environnementaux que les municipalités doivent atteindre pour obtenir des subventions du Ministère des Économies et Finances, dans le cadre du Plan de subventions pour l'amélioration de la gestion et de la modernisation municipale. Par exemple, en cette année 2015, la Municipalité districale de Santiago de Surco, se trouvant dans la capitale liménienne, doit inscrire 34% des ménages au PSF-RS et doit intégrer des récupérateurs à sa gestion pour obtenir les subventions nationales. Par cette politique, l'État péruvien a choisi d'inciter les municipalités à adopter des PSF-RS plutôt que de les y contraindre.

## ➤ La prédominance de la récupération informelle des déchets

Depuis la Loi du Recycleur de 2009, les municipalités districales tentent d'organiser la collecte sélective des déchets en intégrant les récupérateurs à leur gestion municipale et en mettant en place des programmes de tri et de collecte sélective, les *PSF-RS*. Ces programmes sont récents et la récupération informelle reste très active. En effet, l'ONG Ciudad Saludable<sup>2</sup> estime que les récupérateurs informels collectent plus de 8 554 tonnes de déchets par mois à Lima, alors que les municipalités affirment collecter grâce à leur *PSF-RS* à peine 1 030 tonnes par mois. C'est donc près de 90% de la récupération des déchets recyclables qui se fait de façon informelle. Les effets de la Loi du Recycleurs n'en sont qu'à leurs débuts.

---

<sup>1</sup> Congreso de la republica (2009) *Ley n°29419. Ley que regula la actividad de los recicladores*, El Peruano, Lima

<sup>2</sup> Ciudad Saludable (2010) *Por la ruta del reciclaje en el Perú. Estudio socioeconómico de la cadena del reciclaje*, Lima

## 2. Une offre innovante : la formalisation des récupérateurs pour généraliser la collecte sélective

### ➤ Le processus de formalisation des récupérateurs

Ce sont les municipalités districales qui sont responsables de la mise en place du processus de formalisation des récupérateurs. La municipalité lance le processus administratif par une campagne de recensement des récupérateurs selon ses propres conditions, par exemple ces derniers doivent être majeurs, habiter le district et posséder leur tricycle. Ils recevront ensuite une attestation d'enregistrement leur donnant accès à une formation obligatoire et gratuite contenant des cours de gestion des déchets, de sécurité et de santé au travail, de gestion entrepreneuriale et de recyclage, de compétences sociales et de développement personnel, puis à une campagne de vaccination. Les récupérateurs ayant suivi ce processus seront inscrits au registre municipal sous forme d'associations, leur donnant le droit de récupérer les déchets recyclables au même titre que les entreprises privées déjà existantes, uniquement sur le territoire du district concerné.

### ➤ La mise en place de la collecte sélective en partenariat avec les récupérateurs

Parallèlement à la formalisation des récupérateurs, la municipalité va mettre en place le PSF-RS comme résumé dans le Schéma 1. Dans un premier temps, elle définit des zones de collecte sélective. Ensuite des promoteurs environnementaux municipaux se rendent à chaque zone, font du porte à porte pour sensibiliser la population et inscrire les foyers désirant participer au PSF-RS, leur donnent un sac de tri et un autocollant du programme.

Cette liste d'adresse sera donnée au récupérateur formalisé en charge de la zone. Il se rendra à sa zone selon des horaires définis par les autorités locales, avec son uniforme pour le différencier des informels. Dans le district liménien de Comas, étudié lors du projet ORVA2D, le récupérateur frappe à chaque porte possédant l'autocollant pour récupérer le sac de tri vert rempli de déchets recyclables et en donne un neuf en retour. Une fois la collecte terminée au moyen d'un tricycle ou d'une moto, le récupérateur trie les matériaux collectés pour aller les vendre auprès de grossistes spécialisés. Il tire son salaire de cette commercialisation. En effet, la municipalité ne les rémunère pas, mais peut leur fournir leurs équipements et outils de travail.



Schéma 1: La mise en place de la collecte sélective

### **3. Les perspectives de développement : vers une intégration de toutes les étapes de la chaîne de valorisation des déchets**

➤ Santiago de Surco : combiner entreprise municipale et intégration des récupérateurs

Le district de Santiago de Surco est un pionnier dans la mise en place de la collecte sélective à Lima. Son entreprise municipale de gestion des déchets recyclables est rentable et justifie la création d'un nouveau centre de tri. Depuis la Loi du Recycleur et l'obligation d'intégrer des récupérateurs pour toucher la subvention du MEF, la politique du district s'oriente en faveur de leur intégration. Pour ce faire, les récupérateurs devraient assurer la collecte sélective des logements collectifs où l'espace manque pour stocker les déchets recyclables sur une semaine. Et l'entreprise municipale serait chargée des habitations individuelles. La municipalité ne les rémunère pas directement, mais sensibilise les foyers en porte à porte, les inscrit au PSF-RS et remet cette liste aux récupérateurs ou à l'entreprise municipale, qui s'autofinanceront grâce aux revenus de la vente des déchets.

➤ Comas : intégration de multiples acteurs informels de la chaîne du recyclage

Le district de Comas a choisi d'intégrer non seulement les récupérateurs comme dicté par la Loi du Recycleur, mais également les acheteurs de déchets recyclables. Ces acheteurs formels appliquent des tarifs avantageux pour les récupérateurs formels, ce qui peut inciter les informels à se formaliser. À ce binôme, récupérateur-acheteur, le modèle va ajouter un nouvel acteur : un centre privé de transfert, de tri et de commercialisation des déchets assurant la fonction d'un grossiste. Cette entreprise achètera les déchets des acheteurs formels permettant ainsi d'éviter tout détournement vers le système informel. Dans ce modèle, la municipalité assure la campagne de sensibilisation, qui est une étape clé restant à améliorer.

➤ Villa Maria del Triunfo : financement privé et mesures incitatives pour le tri

La municipalité de Villa Maria del Triunfo a mis en place son PSF-RS depuis 2012, soit juste une année après Comas, mais il peine à s'implanter. Les tonnages et le nombre de récupérateurs intégrés restent marginaux. Certaines innovations restent néanmoins intéressantes à retenir. Une partie du matériel de sensibilisation, des uniformes des récupérateurs, du matériel de collecte ainsi que le projet « Pro-Récupérateur » de l'ONG partenaire Ciudad Saludable, sont financés par l'Union des cimentiers UNACEM présente sur le district. Cette grande industrie locale, finance une partie du PSF-RS pour avoir accès à des certifications socio-environnementales nationales. Aussi, pour inciter les foyers, les commerces et les institutions à participer à la collecte sélective, la municipalité leur remet en échange un bon de réduction de 20% sur leurs taxes locales. Également, les promoteurs environnementaux municipaux accompagnent les récupérateurs lors des premiers mois de collecte sélective pour renforcer leur partenariat avec la municipalité.

## 4. Principaux indicateurs

Quartier / Ville	Santiago de Surco	Comas	Villa Maria del Triunfo
<b>Quantité de déchets et population</b>			
<b>Population</b>	355 986 hab	568 540 hab	464 176 hab
<b>Quantité annuelle de Déchets (tonnes/an)</b>	147 817,7 tonnes/an	180 748 tonnes/an	125 541,8 tonnes/an
<b>Production de déchets par habitants (kg/j/hab)</b>	1,14 kg/j/hab	0,87 kg/j/hab	0,74 kg/j/hab
<b>Coût de production</b>			
<b>Collecte (€/t)</b>	11,61€ par tonne	11,89€ par tonne	12,02€ par tonne
<b>Transfert (€/t)</b>	7,92€ /t	-	8,30€ /t
<b>Enfouissement (€/t)</b>	3,34€ /t	3,15€ /t	
<b>Coût global et financement</b>			
<b>Coût de fourniture du service (dont balayage) (€/hab)</b>	15,73€ par habitant	4,36€ par habitant	5,62€ par habitant
<b>Part du financement par les usagers</b>	70% des taxes perçues	25% des taxes perçues	20% des taxes perçues
	Les taxes devraient couvrir l'intégralité des dépenses de gestion. Lorsqu'elles ne sont pas perçues à 100% elles sont complétées par le Fonds de Compensation Municipale.		
<b>Recyclage par an</b>			
<b>Quantité de déchets officiellement recyclé (t/an)</b>	2 736 t/an (EMUSS SA) 720 t/an (récupérateurs)	297,6 t/an	51,36 t/an
<b>Quantité de déchets recyclés par les informels</b>	5 107,2 t/an	6 775,92 t/an	3 811,8 t/an
<b>Part de déchets recyclés</b>	5,79% des déchets recyclables produits par le district	3,91% des déchets recyclables produits par le district	3,08% des déchets recyclables produits par le district
<b>Type d'innovation</b>			

<b>Descriptif de l'innovation</b>	Combine son entreprise municipale (EMUSS SA) et intègre des récupérateurs	Intègre des récupérateurs, acheteur et un futur centre privé assurant la fonction de grossiste	Financement privé et mesures incitatives pour que les ménages trient et que les récupérateurs se formalisent
-----------------------------------	---	--	--